

Lanceurs d'alerte en interne



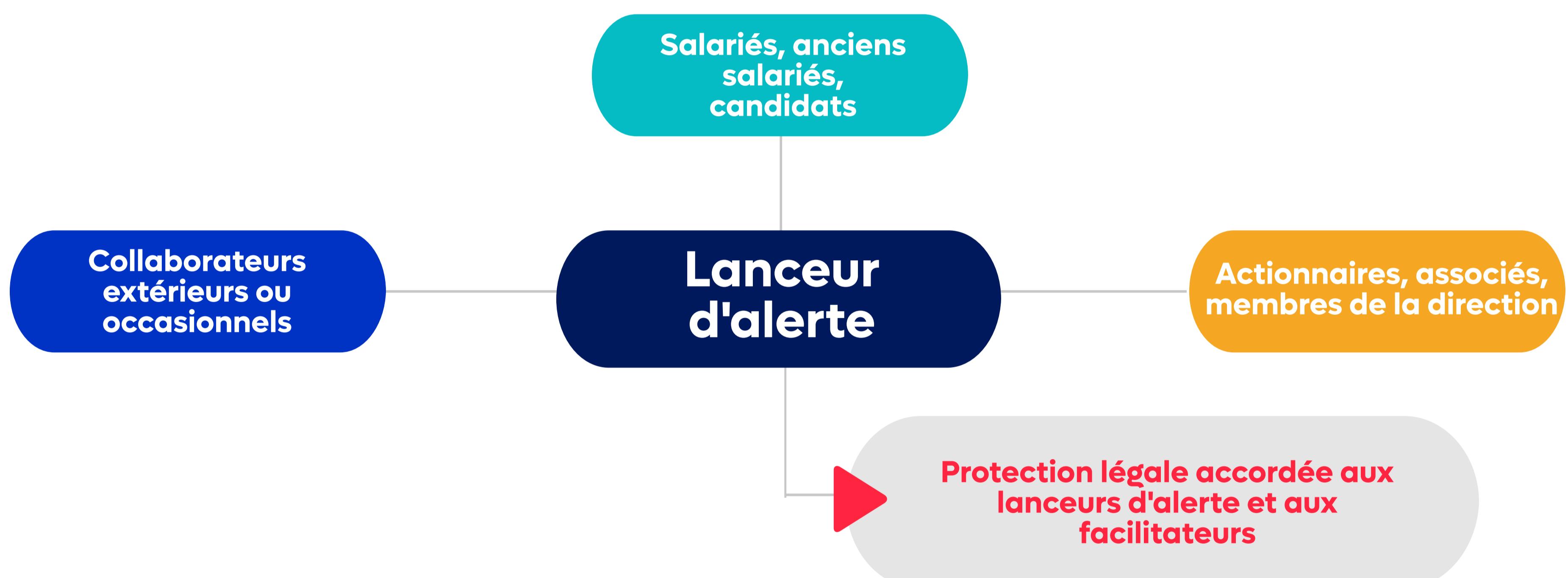
Alerte

Un lanceur d'alerte est défini comme "une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement." Loi Waserman, 2022

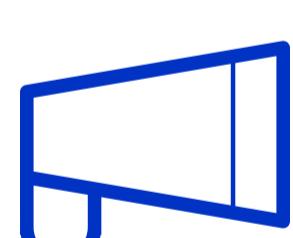
Quels types d'alerte ?



Qui peut être lanceur d'alerte ?



Obligations légales



Entreprises de + de 50 salariés : obligation de mise en place d'un dispositif de signalement interne

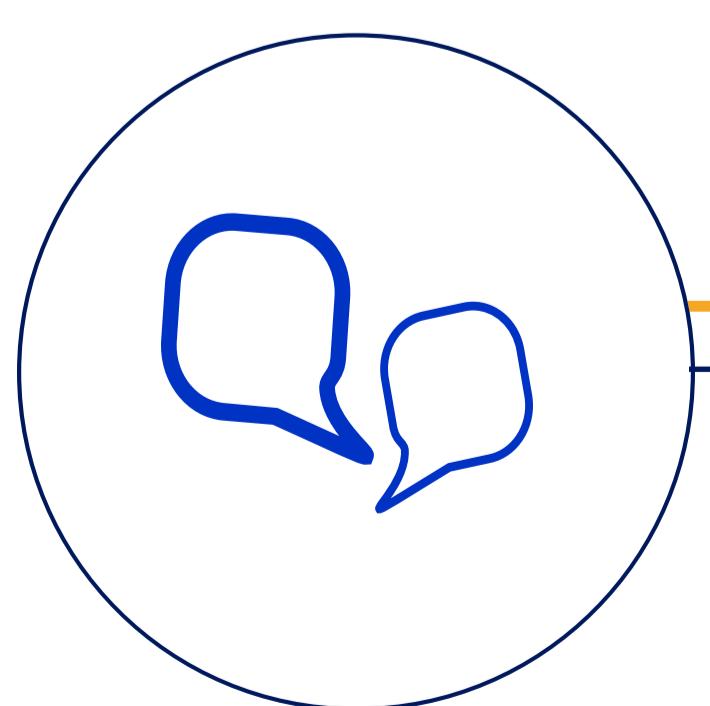


Consultation du CSE préalablement à la mise en place d'un dispositif de signalement interne

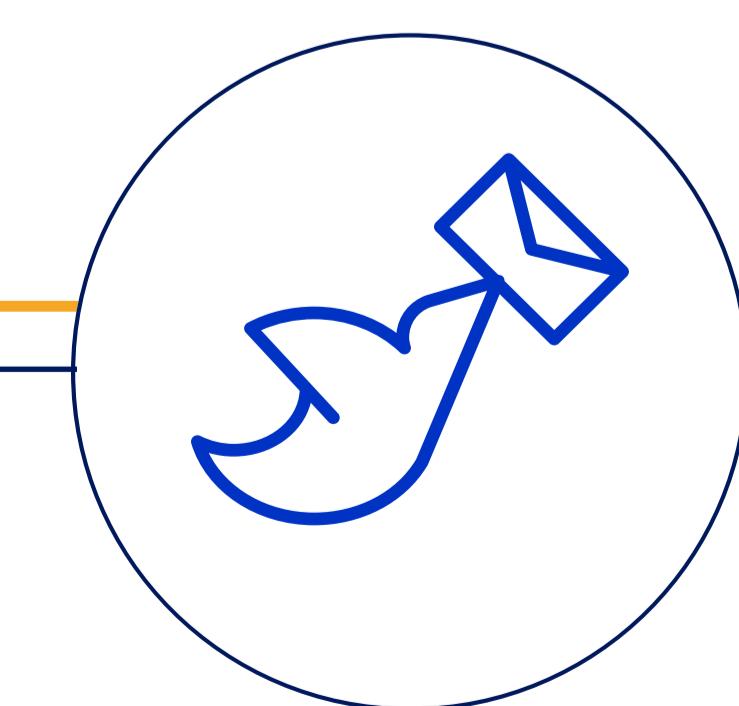


Rappel du dispositif de signalement interne dans le règlement intérieur

Traitement du signalement



7 jours max



3 mois max



Signalement écrit ou oral

Information de l'auteur du signalement de la bonne réception de celui-ci

Information de l'auteur du signalement des mesures envisagées

Pour aller plus loin

[En savoir plus sur les lanceurs d'alerte](#)

[Découvrez notre article sur les enquêtes internes](#)